

# Note brève et synthétique du Rapport Orientation Budgétaire 2024 (ROB) Comité Syndical du 12/03/2024

## 1/ Compte Administratif au 31/12/2023

Le compte administratif arrêté au 31/12/2023 se solde par :

- Un excédent de fonctionnement de 1 193 934.37€
- Un excédent d'investissement de 485 531.24€

## Fonctionnement

Le compte administratif arrêté au 31/12/2023 se caractérise en fonctionnement par :

- une exécution des recettes supérieures aux prévisions principalement lié au déplafonnement des soutiens emballages de l'éco-organisme CITEO
- une maîtrise des dépenses dans un contexte de crise économique (inflation, baisse des tonnages)

### ➤ Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement sont exécutées à 101% des inscriptions budgétaires (BP + DM).

Un quart des ressources du SCH sont des ressources propres.

Elles sont principalement constituées par les :

- Produits des services (reprise de matériaux, ventes, prestations à des tiers)
- Soutiens des Eco-Organismes

## **Evolution des ressources propres du SCH 2018/2023**

Evolution	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Reprise matériaux	551 110	545 033	334 115	712 952	849 107	510 776
Vente	121 658	155 221	124 699	179 360	139 471	128 985
Prestation service	304 870	320 956	300 905	392 357	375 218	442 650
Soutien Eco Organisme	884 177	1 223 709	921 537	1 197 838	1 138 482	1 477 839

Les recettes liées à la reprise des matériaux sont inférieures (-40% par rapport au CA 2022) en raison en 2023 :

- de la baisse cumulée des tonnages ;
- de la baisse des prix de reprise.

Les ventes de produits et les prestations de service sont légèrement supérieures aux prévisions et permettent de compenser en partie la baisse des reprises de matériaux. Cette hausse, notamment des prestations de services, s'explique par la mise place du contrôle d'accès en déchetteries et le changement de tarifs au 01/09/23.

Les soutiens des Eco organismes sont supérieurs à la prévision en raison du déplafonnement des soutiens emballages pour l'exercice 2022 de l'éco-organisme CITEO (+196 285€). Les tonnages 2023 ne permettront pas de déplafonner en 2024.

L'exercice 2023 se caractérise par des recettes ponctuelles et imprévues (167 284€) telles que des remboursements assurances liés aux sinistres des véhicules (camions), l'application de pénalités de retard de marché ou encore des cessions de biens.

### ➤ Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement sont exécutées à **94%** des inscriptions budgétaires (BP + DM) dont :

- 92% sur le chapitre 011 charges à caractère courant
- 98% sur le chapitre 012 charges de personnel

Le compte administratif arrêté au 31/12/2023 est marqué par :

- L'augmentation du poste électricité en raison de prix d'achat élevé (+152%),
- Le passage 45€/t à 52€/t de la TGAP (+2%) (2020 : 559 169 € / 2021 : 833 767€ / 2022 : 1 066 934€ / 2023 : 1 089 881€)
- La hausse des dépenses de location liée aux retards de livraison de deux camions en commande,
- Une hausse des cotisations d'assurances (+ 21%)
- La diminution des dépenses de carburant liée à la baisse cumulée des consommations et des prix d'achat (-30%)
- Hors dépenses exceptionnelles de 2022, l'entretien des matériels roulants et non roulants sont en augmentation (+55%) en raison de réparations importantes.
- La baisse des dépenses de prestations de services (optimisation de la logistique vers le centre de tri : moins de rotation de compacteur remplacé par la location d'une BOM ; moins de lixiviats à traiter / période sèche ; démarrage du marché de nettoyage des vêtements de travail en milieu d'année)
- la maîtrise des autres dépenses courantes

En augmentation par rapport à la prévision de 2022 (+5.56%), les charges du personnel s'exécutent à 98.3% des prévisions budgétaires en raison de :

- de l'augmentation du point,
- de la réévaluation des échelles,
- de l'augmentation de l'assurance du personnel,
- du GVT estimé au plus près de la réalité du Syndicat,
- des mouvements de personnel (recrutement DGS, retour de disponibilité, des congés maternité et parental)

## **Investissement**

### ➤ **Dépenses**

Les dépenses réelles d'investissement sont exécutées à **45.92%** des inscriptions budgétaires.

L'exercice 2023 est principalement marqué par des travaux notamment :

- les travaux de couverture et de dégazage de l'ISDND du Syndicat Centre Hérault réalisés à 72%, soit 1 073 329€
- les travaux de la plateforme de compostage (AP/CP : 103 416€)

Les autres dépenses sont composées :

- des études (dossier de demande d'autorisation de l'ISDND, l'étude du schéma de collecte et tarification incitative, ...)
- de l'acquisition de terrains
- de l'acquisition de divers équipements tels que le chargeur, des pièces détachées pour la chaudière, des colonnes, des bornes d'accès en déchèterie ou encore la remise en état du broyeur...
- de la réalisation de travaux d'exploitation de nos sites (ISDND, atelier, déchèterie Aspiran) affectée directement au chapitre 21 car réalisée sur l'exercice

### ➤ **Recettes**

Les recettes réelles d'investissement sont exécutées à **57.25%** des inscriptions budgétaires et se composent principalement de :

- 62 724€ Refacturation des colonnes enterrées et semi-enterrées
- 266 243€ FCTVA

L'exercice 2023 est marqué par la contractualisation d'un emprunt de 950 000€ pour financer les travaux de couverture et de dégazage de l'ISDND du Syndicat Centre Hérault.

### ➤ **Restes à Réaliser 2023 (RAR)**

Le solde des Restes à réaliser 2023 (RAR) est de :

- 1 802 790.69€ Dépenses
- 59 390.00€ Recettes

Soit un solde déficitaire de 1 743 400.69€

Les RAR en dépenses sont élevés en raison :

- du retard de livraison de 2 camions commandés en 2022 (835 500€)
- du retard de livraison et des problèmes de réception sur les colonnes commandées pour la phase 1 du nouveau schéma de collecte (607 000€)

➤ **Balance prévisionnelle**

L'exercice 2023 se solde par un résultat global de clôture de 3 178 385.67€.

Le prévisionnel d'affectation des résultats, intégrant les RAR, fait apparaître un besoin de financement de 1 015 120.56€.

Après couverture du besoin de financement, l'excédent de fonctionnement à affecter s'élève à 1 434 984.98€ et notamment lié au du déplafonnement des soutiens emballages pour l'exercice 2022 de l'éco-organisme CITEO.

Les tonnages 2023 ne permettront pas de déplafonner en 2024.

## **2/ PREPARATION BUDGETAIRE 2024 : FONCTIONNEMENT**

➤ **Recette**

Les recettes de fonctionnement sont marquées par :

- la tendance baissière des tonnages fin 2023
- la signature de contrats de reprises filière avec les repreneurs de matériaux permettant de bénéficier de tarifs plus avantageux notamment sur la reprise des fibreux
- la tendance baissière des tonnes de compost à la vente
- le maintien de la DGV d'Aspiran en dépense et en recette
- le passage au barème G et l'incertitude des soutiens en l'absence de simulateur de calcul des nouveaux soutiens
- la recette ponctuelle liée à la reprise sur provision de la chaudière (atteinte des 75% de valorisation biogaz en 2023)

➤ **Dépense**

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

Des dépenses courantes marquées par :

- la diminution des dépenses d'énergie (électricité, carburant)
- le nouveau centre de tri de Saint Thibéry dans le cadre de la SPL
- le déploiement d'un deuxième tiers du nouveau schéma de collecte, acté en comité syndical du 16/11/22, dont l'objectif est de diminuer les tonnages enfouis (transfert, location de camions, lavage de colonnes)
- l'augmentation des prestations de service notamment lié au traitement de l'amiante
- le curage périodique des bassins de l'ISDND et de la plateforme de compostage
- la hausse du tarif de la TGAP passant de 52€/t à 59€/t
- la DGV d'Aspiran en dépense et recette

Les dépenses de personnel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Syndicat est composé de 94 agents dont 82 titulaires et 12 contractuels (dont 2 en CDI). Cela représente 91.6 équivalents temps plein.

Les 1607 heures sont appliquées au sein de la structure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En 2024, les dépenses augmentent de 1.56% en raison :

- de la répercussion de l'augmentation de la valeur du point sur l'année
- de l'augmentation de 5 points d'indice sur toutes les échelles,
- de l'anticipation de réévaluation des échelles,
- de l'augmentation de l'assurance du personnel,
- du GVT au plus près de la réalité du Syndicat,
- du DGS sur l'ensemble de l'année des mouvements de personnel,

Les autres dépenses dont :

- une charge de la dette en augmentation en lien avec le nouvel emprunt
- une dotation aux amortissements en hausse en raison de l'amortissement des camions
- une diminution de 300 000€ des dépenses imprévues

➤ **Augmentation des participations Communautés de Communes**

Après arbitrages, le différentiel entre les recettes et les dépenses s'élève à 8 803 080€, soit 256 100€ en plus des participations de 2023 pour équilibrer le budget. L'augmentation des participations des Communautés de Communes est de 3% pour 2024.

### **3/ PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)**

➤ **Rappels ROB 2023**

Un plan prévisionnel d'investissement, estimé à 13 500 000€, avait été chiffré à partir de 2 axes : le patrimoine existant et les opérations nouvelles.

Ce plan, issu du précédent mandat, a été actualisé par les élus.

Le 1<sup>er</sup> temps du mandat s'est caractérisé par :

- un temps d'ingénierie avec la réalisation d'études telles que le modecom, le dossier de demande d'autorisation de prolongation de l'ISDND ou encore l'étude 120kg
- le renouvellement des équipements et des travaux d'exploitation de nos sites
- le projet d'extension des consignes de tri et l'entrée au capital de la SPL OEKOMED pour l'élaboration d'un centre de tri mutualisé sur l'ouest Hérault

L'évolution du plan d'investissement prévisionnel de 13 500 000€ à 16 500 000€ a nécessité une reprise de celui-ci compte tenu du contexte économique (inflation, crise énergétique) et de l'impact de la TGAP (selon hypothèse) ayant pour conséquence une diminution de l'épargne nette.

Dans le cadre du ROB 2023, une priorité a été mise sur les projets suivants :

- Les travaux de couverture et de dégazage de l'ISDND
- Les travaux de modernisation de la plateforme de compostage à Aspiran
- Le nouveau schéma de collecte (équipements + quai de transfert)

Les projets d'extension des bureaux et de déchèterie inversée ont été suspendus.

➤ **Plan pluriannuel d'investissement 2024-2031**

○ **Méthodologie**

Les besoins, recensés par les services, ont été formalisés au travers de plans d'actions, puis pour chaque action, par catégorie afin de construire un plan pluriannuel d'investissement dans un objectif de maîtrise des coûts.

Le plan pluriannuel d'investissement est financé par 3 composantes :

- L'excédent de fonctionnement (après couverture des restes à réaliser et du remboursement d'emprunt)
- L'emprunt
- Les subventions

En fonction du niveau de l'autofinancement et du taux d'endettement, la dégradation de la capacité d'autofinancement supposera un appel aux contributions pour financer le PPI à périmètre constant.

○ **Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2031**

Le Plan Pluriannuel d'Investissement s'élève à un montant de 14 152 885€ pour la période 2024-2031.

Pour l'exercice 2024, le montant des investissements s'élève à un total de 4 242 251€ et se composent :

- Des dépenses courantes incompressibles et composées :
  - des restes à réaliser 2023
  - des dépenses récurrentes dédiées au fonctionnement des services
  - des dépenses réglementaires imposées par le domaine d'intervention du Syndicat
- Des dépenses en lien avec les projets validés en 2023 (cf. ci-dessus)
- Des dépenses à arbitrer concernant les projets à venir ou nouveaux

Compte tenu du volume financier de certains projets, une programmation en AP / CP est privilégiée notamment pour :

- La modernisation de la plateforme de compostage
- Le nouveau schéma de collecte
- L'étude de valorisation des biogaz

Le projet de déchèterie inversée de Clermont l'Hérault ayant été suspendu lors du ROB 2023, il est proposé de supprimer l'AP / CP créée 2022.

○ **Financement**

**Evolution de l'épargne nette**

Entre 2019 et 2024, les recettes et dépenses de fonctionnement augmenteraient respectivement de 26% et 38%.

En dépense, une augmentation générale des coûts de traitement est constatée d'une année sur l'autre, liée à la hausse de la TGAP – qui passe de 24€/t à 59€/t - mais également à des aspects règlementaires (extension des consignes de tri, nouvel arrêté préfectoral, durcissement réglementation ICPE...).

Sur cette même période, les dépenses sont également marquées par le COVID et ses conséquences (inflation, crise énergétique, problème d'approvisionnement, révisions des prix de marchés...) mais également par des aspects ponctuels et imprévus (sinistres camions, épisodes pluvieux...).

L'épargne nette évolue en dent de scie en raison de la volatilité de certaines recettes de fonctionnement, en particulier les reprises de matériaux - soumises à l'offre et la demande du marché - et les soutiens des éco-organismes – incertitude sur le montant annuel des soutiens, pas de déplafonnement en 2024.

Une baisse de l'épargne nette est attendue entre 2023 et 2024.

L'hypothèse de travail retenue, à ce stade pour 2024, se base sur une augmentation prévisionnelle des participations des Communautés de 3% sur le global.

**Focus sur l'impact de la TGAP**

Compte tenu des tendances fortes d'augmentation des coûts de traitement, notamment lié à l'évolution de la TGAP, la maîtrise des coûts passe par la diminution des quantités enfouies.

L'étude de réorganisation de la collecte des déchets et l'étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative ont pour objectif de passer de 206 à 120 kg/an/habitant.

Afin de mesurer l'impact de la TGAP, 3 hypothèses ont été étudiées, basées sur l'estimation des tonnages enfouis à partir des performances en kg/an/habitant :

1. Maintien à 206 kg/an/hab
2. Passage de 206 à 184 kg/an/hab avec le nouveau schéma de collecte
3. Passage de 206 à 120 kg/an/hab avec nouveau schéma de collecte et une tarification incitative

Le nouveau schéma de collecte, acté en Comité Syndical du 16/11/2022, constitue une première étape en faveur de la diminution des quantités enfouies.



Compte tenu du décalage dans le temps du déploiement, le document a été actualisé et indiquera, des tonnages hors de l'ISDND à traiter dès 2025 - et non à horizon 2026 selon les premières hypothèses - au regard des tonnages de déchets autorisés par le nouvel arrêté préfectoral. Les données présentées vont être actualisées dans le cadre de l'étude 120kg.

L'instauration d'une tarification incitative, en cours d'étude, constitue un deuxième levier.

#### Recettes d'investissement et emprunt

Le Syndicat dispose de capacités financières :

- avec des opportunités de subvention de modernisation de la plateforme de compostage (en cours d'instruction)
- avec une dette qui s'éteint (-500 000€ d'annuités entre 2025 et 2026) et une bonne capacité de remboursement de la dette (3 ans en 2024)

## **4/ PREPARATION BUDGETAIRE 2024 : INVESTISSEMENT**

### ➤ **Investissement**

En 2024, les dépenses d'équipement (hors restes à réaliser 2023) s'élèvent à 2 439 460€ et se composent principalement de :

- Etudes (étude 120kg tranches optionnelles, gestion des eaux déchèteries)
- Acquisition de logiciel (accès ISDND et Aspiran ; informatisation des déchèteries licence)
- Informatique (renouvellement annuel ordinateurs, modernisation réseau informatique, matériels téléphonie)
- Mobilier (renouvellement annuel)
- Travaux d'exploitation sur nos sites (ISDND, Plateforme, ...)
- Divers matériels dont :
  - Atelier (équipements pour travail en hauteur, valise diagnostic...),
  - Déchèteries (compacteurs, bâches incendie, blocs béton, local DDS, vidéoprotection...),
  - ISDND (gros entretien Station, bungalow agents, pompes...)
  - Plateforme de compostage (filets, matériels d'arrosage, renouvellement matériels laboratoire ...)
  - Animation territoriale (aires de compostage partagée...)

Autorisation de programme / Crédit de paiement 2024

- 432 500€ modernisation de la plateforme de compostage
- 882 680€ Nouveau schéma de collecte : Phase 2 et 3 équipements
- 50 000€ Nouveau schéma de collecte : Quai de transfert
- 118 000€ Etude de valorisation des biogaz



➤ **Épargne et recours à l'emprunt**

Compte tenu des investissements prévus, le recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer les projets en 2024, notamment l'acquisition des colonnes pour le déploiement de la phase 2 du nouveau schéma de collecte.

Compte tenu des éléments énoncés ci-dessus, les élus du Comité Syndical sont invités à débattre dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.